



**Programme de recherche
"La Science pour un développement durable"
"Science for a sustainable development"
(SSD)**

ACTIONS CIBLÉES MER DU NORD

Appel à propositions 4

Avril 2008

Dates de clôture

Marques d'intérêt (obligatoire) : 19 mai 2008

Propositions de recherche : 16 juin 2008 à 15 h 30

DOSSIER D'INFORMATION À L'USAGE DES RÉPONDANTS



TABLE DES MATIERES

Avant-Propos	3
1. Le programme : "la science pour un développement durable"	5
1.1 Contexte	5
1.2 Objectifs du programme et mise en oeuvre	7
1.3 Priorités de recherche	9
1.4 Continuité avec le PADD I, le PADD II, les programmes « Protection des travailleurs en ... matière de santé » et « Normalisation»	10
1.5 Complémentarité avec d'autres actions de recherche	10
2. Contenu du présent appel :	11
3. Profil des propositions	17
3.1 Durée et budget	17
3.2 Modalités de soumission	17
3.3 Comité de suivi, valorisation et données	18
4. Procédures	20
4.1 Comment répondre à cet appel à propositions ?	20
4.2 Evaluation et Sélection	22
4.3 Obligations contractuelles	23
5. Points de contact	25
ANNEXE I. Description des domaines de recherche et de leurs interactions (extrait de la Note au Conseil des Ministres)	26
A. Domaines de recherche prioritaires	26
B. Normalisation dans les domaines de recherche prioritaires	33
C. Interactions entre domaines de recherche prioritaires	34
D. Volet "Recherches transversales"	34



AVANT-PROPOS

- Le présent document fournit l'ensemble des informations utiles aux équipes qui souhaitent participer à l'appel à propositions de recherche pour les « **Actions ciblées mer du Nord** » lancé dans le cadre du programme de recherche "**La science pour un développement durable - SSD**".
- Le Service Public fédéral de Programmation (SPP) Politique scientifique assure le suivi et la coordination du programme, tant au plan scientifique qu'administratif.
- Le présent appel s'adresse aux propositions de recherche :
 - de type **ciblé** (voir 1.2.2)
 - présentées par une **équipe individuelle** ou un **réseau**
 - d'une durée maximale de **2 ans**
 - avec un budget **maximal** de **180.000 EUR**.
- L'appel est ouvert aux **institutions universitaires, établissements scientifiques publics, centres de recherche sans but lucratif belges et bureaux d'étude spécialisés belges**.
- Le projet peut avoir besoin d'une expérience ponctuelle qui pourra être comblée sous forme de **sous-traitance**. Cette sous-traitance ne peut en aucun cas être supérieure à 10% de la totalité du budget demandé par le réseau.
- Si cela représente une plus-value pour le projet et pour le développement de l'expertise belge, les soumissionnaires ont la possibilité de prévoir une coopération avec des **universités ou des institutions publiques de recherche étrangères** (à l'exception des institutions internationales telles que le Joint Research Centre).
Cette participation s'établira sur base d'un **co-financement**. Les partenaires étrangers peuvent être financés par le SPP Politique scientifique à concurrence de maximum 20% du budget total demandé par le réseau. Le partenaire étranger veillera au co-financement, par d'autres sources, pour un montant minimum égal à celui demandé au SPP Politique scientifique.
- Le réseau de recherche doit être à même de traiter la problématique à l'échelle nationale. Dans ce contexte, une collaboration entre partenaires de **différentes Communautés ou Régions** est encouragée.
- Le personnel à charge d'un projet **doit obligatoirement être engagé sous contrat de travail**. Par conséquent, aucun boursier ne pourra être engagé dans le cadre du projet.
- Le présent appel permet d'utiliser des données satellitaires par le biais d'une collaboration avec le Service des Recherches et Applications spatiales et permet, via une collaboration avec le Service de Coordination internationale, interfédérale et interdépartementale du SPP Politique scientifique, de mener une recherche complémentaire dans le cadre des engagements internationaux pris par l'autorité fédérale.
- Les marques d'intérêt et les propositions seront soumises en **Anglais**. Un résumé de la proposition sera obligatoirement présenté dans la langue du coordinateur. Si les soumissionnaires le jugent utile, une version de la proposition pourra également être introduite dans la langue du coordinateur.



- Les soumissionnaires sont contraints **de respecter les modalités** prévues dans ce dossier. Dans le cas contraire, les propositions ne seront pas prises en considération.
- Tous les intéressés introduiront une marque d'intérêt en utilisant, exclusivement, le formulaire accessible sur le site Internet du SPP Politique scientifique (<http://www.belspo.be>), au plus tard le **19 mai 2008**. **Seuls les intéressés ayant introduit une marque d'intérêt pourront introduire une proposition de recherche**. Ces marques d'intérêt seront **uniquement** utilisées par le SPP Politique scientifique **pour identifier des experts étrangers** pouvant participer à l'évaluation des propositions.
- Les propositions devront être envoyées en **cinq exemplaires** à l'adresse suivante:

**SPP POLITIQUE SCIENTIFIQUE
PROGRAMME DE RECHERCHE "LA SCIENCE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE"
APPEL ACTIONS CIBLÉES MER DU NORD
RUE DE LA SCIENCE 8
1000 BRUXELLES**

Les propositions devront également être envoyées **sous forme électronique** à l'adresse suivante:

SSD_call4@belspo.be

Les propositions, versions papier et électronique, devront parvenir au SPP Politique scientifique, au plus tard **le 16 juin 2008 à 15h30**.

- **Dates de clôture**

Marques d'intérêt (obligatoire) : 19 mai 2008

Propositions de recherche : 16 juin 2008 à 15 h 30



1. LE PROGRAMME : "LA SCIENCE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE"

1.1 Contexte

Les éléments suivants du contexte international, européen et national constituent des jalons importants, notamment au maintien d'une croissance économique, au développement social et à la protection de l'environnement. Ils offrent un cadre de référence pour les différentes actions envisagées dans le cadre du Programme.

1.1.1 Au niveau international

- Le Traité d'Amsterdam qui, entre autres, souligne la nécessité d'intégrer la dimension environnementale dans la définition et la mise en oeuvre des diverses politiques de l'Union européenne.
- La Stratégie de Lisbonne dont l'objectif vise le positionnement de l'Union européenne en tant qu'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus concurrentielle du monde, ceci par le biais d'un renouveau économique, social et environnemental équilibré, partant notamment du fait que le développement d'un potentiel scientifique performant est indispensable pour la mise sur pied d'une économie de la connaissance. Le Conseil Européen (Bruxelles, mars 2005) relance la stratégie de Lisbonne centrée sur la croissance et l'emploi dans un contexte de développement durable où est reconfirmé le rôle de la connaissance et de l'innovation.
- La stratégie de l'Union européenne pour un développement durable - Stratégie de Göteborg (dimension interne et externe) et sa réforme en cours.
- Les divers engagements pris par la Belgique dans le cadre des divers Conventions et Accords internationaux¹, les recommandations formulées par diverses organisations internationales², ainsi que l'ensemble des directives, plans stratégiques, plans d'implémentation... européens auxquels la Belgique doit se conformer dans les domaines concernés.
- Les efforts entrepris depuis un certain temps en ce qui concerne l'élaboration d'un Espace Européen de la Recherche (6^{ème} Programme Cadre, 7^{ème} Programme Cadre), en particulier le renforcement de la coopération au niveau des projets et programmes de recherche et d'innovation (les réseaux d'excellence, ERA-NET).
- Le positionnement des institutions internationales telles que la Commission européenne face à la recherche fondamentale en tant que maillon essentiel du processus d'innovation. La combinaison recherche fondamentale - recherche ciblée - approche multidisciplinaire permet des développements tenant compte de tous les paramètres nécessaires à l'émergence de nouveaux services, de nouvelles techniques et de nouveaux produits.

¹ Agenda 21, Plan d'implémentation du WSSD (World Summit on Sustainable Development), la Convention Cadre sur les Changements Climatiques (UNFCCC) et le Protocole de Kyoto, la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (LRTAP), la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), le Traité de l'Antarctique et le Protocole de Madrid, la Convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est, l'Accord de Bonn, les activités anti-pollution au niveau européen, les conventions IMO (International Maritime Organisation), Convention d'Aarhus, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, la Déclaration de Doha de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Charte de Francfort, l'Accord d'Helsinki sur la santé et l'environnement, ...

² Organisation Internationale du Travail (OIT), Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ...



- Les initiatives de l'OCDE et d'autres organisations internationales en matière de diffusion de l'information scientifique et des données, partant du fait que l'échange d'informations et de données forme la base du développement des liens de coopération et apporte une valeur ajoutée au travail individuel. La participation des états implique que ceux-ci soutiennent la production de l'information (donc de la recherche) ainsi que l'organisation de celle-ci.

1.1.2 Au niveau national

- Les priorités établies dans l'Accord gouvernemental du 10 juillet 2003, en particulier celles reprises dans les chapitres suivants :
 - Le chapitre "Environnement, Mobilité et Développement durable" abordant les problématiques de l'environnement, de la mobilité, de la protection du consommateur et de la sécurité alimentaire, ainsi que, plus spécifiquement, la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, la recherche et le développement de sources d'énergies renouvelables, une approche multidisciplinaire renouvelée du problème de la mobilité, le soutien actif à la biodiversité mondiale, l'avancement des politiques en matière de développement durable, le développement d'une politique intégrée en matière de produits, la protection de la Mer du Nord, ...
 - Le chapitre "Deux cent mille nouveaux emplois" visant l'introduction de nouvelles mesures permettant de maintenir au travail les travailleurs âgés, l'amélioration de la qualité du travail ainsi que la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, ...
 - Le chapitre "Du souffle pour les connaissances et la volonté d'entreprendre", en particulier les efforts en matière de nouveaux incitants pour la recherche et le développement, la libéralisation des marchés énergétiques, une meilleure protection des consommateurs (stimuler une consommation responsable, lutter contre le surendettement, ...).
 - Le chapitre "Un monde plus juste" dans lequel il est souligné que la Belgique entend mener une politique active en matière de commerce mondial équitable et s'engage pour une globalisation plus humaine.
- La position belge lors du Sommet européen de Printemps (Bruxelles, 25 et 26 mars 2004) affirmant entre autres que :
 - *"La révision de la Stratégie de développement durable de l'Union européenne offrira l'occasion de donner une nouvelle impulsion aux thèmes environnementaux prioritaires comme le transport durable, le climat, l'énergie, les ressources naturelles, la santé publique et la biodiversité, ..."*
 - *"L'Union européenne doit continuer à jouer un rôle précurseur au niveau international en ce qui concerne la protection de l'environnement et fournir les efforts nécessaires, afin de renforcer sa «gouvernance» internationale dans le domaine de l'environnement, de réaliser la Déclaration du Millénium et les objectifs fixés à Johannesburg et de mettre en place un cadre communautaire permettant d'assurer le suivi des conférences NU les plus importantes et de défendre la réalisation du Protocole de Kyoto."*
 - *"La Belgique est partisane du Plan d'Action en matière de technologies de l'environnement de la Commission, un instrument idéal pour l'intégration des trois piliers du développement durable."*



- La position belge lors du Sommet européen de Printemps (Bruxelles, 22 et 23 mars 2005) reconnaissant, avec les autres Etats-membres, la nécessité d'une relance de la Stratégie de Lisbonne. Pour faire face à ses défis, l'Europe doit bâtir de nouveaux avantages compétitifs en développant les synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale et miser tout particulièrement sur la connaissance et l'innovation.
- La Déclaration gouvernementale d'octobre 2005 et notamment les points qui ont trait à la relance de notre économie (stimulation de l'afflux de jeunes et évitement de la sortie anticipée de travailleurs âgés, stimulation de l'innovation et de la créativité, adoption d'un prix raisonnable de l'énergie pour tout le monde) et au nouveau contrat social (sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée, discussions post 2010 relatives à la révision du Protocole de Kyoto, incitants fiscaux en faveur de l'utilisation de biocarburants visant à réduire les gaz à effet de serre dans les secteurs des transports et de la distribution, suivi du dossier REACH, ...)
- Le Programme national de Réforme 2005-2008 de la Stratégie de Lisbonne visant à plus de croissance et à plus d'emploi, adopté par le « Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions » le 26 octobre 2005. Il y s'agit notamment de renforcer les synergies entre la protection de l'environnement et la croissance.
- Les divers plans et stratégies de politique en cours et en préparation aux niveaux national et fédéral, comme le Plan national Environnement - Santé (NEHAP), le Plan national Climat, le Plan national Ozone, le Plan fédéral de Développement durable, le Plan national de Mobilité, la stratégie nationale de biodiversité, le Plan national Nutrition et Santé (PNNS), ...
- Les divers plans et stratégies de politique (sectoriels et trans-sectoriels) élaborés au niveau des Communautés et des Régions.
- La décision prise par le Conseil des Ministres du 6 février 2004 visant à établir une base d'été en Antarctique en 2007.
- L'engagement du Gouvernement concernant la réalisation de l'objectif des 3 % en matière de recherche et de développement (un des piliers de la Stratégie de Lisbonne).
- La position du SPP Politique scientifique dans le paysage belge de la recherche permettant :
 - l'analyse de thématiques trans-sectorielles ou horizontales répondant aux compétences de plusieurs départements fédéraux ;
 - l'analyse de problématiques gérées à différents niveaux de pouvoirs (fédéral, régional, communautaire).

1.2 Objectifs du programme et mise en oeuvre

1.2.1 Objectifs stratégiques et opérationnels

D'un point de vue **stratégique**, le présent Programme a pour objectif de :

- maintenir et développer un potentiel scientifique dans différents domaines stratégiquement importants afin de réduire les incertitudes scientifiques et d'anticiper les besoins futurs en terme de connaissances ;



- offrir un appui scientifique aux autorités du pays, nécessaire pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi d'une politique supranationale, fédérale, régionale ou locale au sein et entre ces domaines ;
- offrir au potentiel de recherche belge oeuvrant dans les domaines concernés, la possibilité de s'intégrer au sein des diverses initiatives de recherche menées aux niveaux européen et international, et plus particulièrement au sein de l'Espace européen de la recherche.

D'un point de vue **opérationnel**, le présent Programme permettra le développement de connaissances, ainsi que d'outils scientifiques (bases de données, modèles, concepts, indicateurs, ...) visant :

- l'analyse des processus : comprendre, surveiller, évaluer et prédire les processus et leurs interactions qui sous-tendent le fonctionnement des systèmes anthropiques et naturels ;
- l'étude des impacts : évaluer les impacts environnementaux, sociaux et économiques des modifications/évolutions des processus et de leurs interactions ;
- le développement, le suivi et l'évaluation de mesures (existantes et/ou futures), selon des critères d'efficacité, de faisabilité, d'acceptabilité, ... Parmi celles-ci, seront étudiées les politiques de prévention, d'adaptation, de remédiation, de gestion, ...

1.2.2. Une approche diversifiée de mise en oeuvre

Afin de pouvoir répondre à ces objectifs, le Programme prévoit une approche diversifiée qui :

- assure une approche **sectorielle, trans-sectorielle et intégrée** des problématiques avancées ;
- stimule l'**interdisciplinarité** de la recherche pour soutenir des processus de prise de décision intégrant différentes dimensions et différents angles d'analyse,... ainsi que pour favoriser l'échange d'informations entre scientifiques, preneurs de décision et autres acteurs concernés ;
- offre un espace suffisant à la **recherche de base orientée** et aux actions de **recherche ciblées**:
 - **la recherche de base orientée** anticipera les besoins, surtout dans le domaine politique, en jouant un rôle ponctuel et/ou d'alarme dans le futur ainsi qu'en éliminant certaines incertitudes afin d'offrir une base scientifique à la prise de décision politique. La recherche de base orientée contribue également aux efforts de la recherche (inter)nationale,
 - **les actions de recherche ciblées** ont pour but de donner, dans des délais relativement courts, des réponses à des questions précises à un niveau (inter)national. Cela peut se traduire par une recherche appliquée, par des exercices d'intégration de résultats scientifiques, par des propositions d'harmonisation, de standardisation de données et d'information...
- offre des opportunités d'**internationalisation de la recherche belge** par :
 - l'ouverture du présent Programme à des chercheurs étrangers,
 - des initiatives visant à des collaborations et à des synergies entre programmes thématiques nationaux tels que ERA-NET (European Research Area - Networks). Le SPP Politique



scientifique est actuellement impliqué dans divers projets ERA-NET³, ce qui implique pour l'avenir, la possibilité d'un développement et d'une implémentation d'activités transnationales conjointes telles que des appels conjoints, le clustering de projets, ...

- l'appui à la participation à des programmes de recherche et à des réseaux internationaux et supranationaux tels que ceux du European Science Foundation, de l'Union Européenne, de l'Agence Internationale de l'Energie, des Nations Unies, du International Council for Science...
- stimule **la collaboration entre les projets de recherche** complémentaires ou qui ont des points communs (**clustering**), et qui sont financés dans les divers domaines de recherche du Programme et/ou dans le cadre d'autres initiatives du SPP Politique scientifique, le but étant de parvenir à une meilleure cohérence dans la recherche et de lui donner une plus-value dans des domaines spécifiques.

1.3 Priorités de recherche

Les domaines de recherche prioritaires du présent Programme s'inscrivent dans le contexte national et international décrit plus haut. Le choix de l'ensemble de ces domaines prioritaires a été fait en fonction de la nécessité d'aborder les problématiques complexes, globales, interconnectées, ... sous-jacentes à une politique de développement durable. Ce choix répond aux besoins stratégiques, à différents niveaux de pouvoir, d'une recherche en appui à la décision et au défi de maintenir et de développer une expertise scientifique nationale dans des domaines complexes et stratégiquement importants.

Les **domaines de recherche prioritaires** sont les suivants :

- **Energie**
- **Transport et mobilité**
- **Agro-alimentaire**
- **Santé et environnement**
- **Climat (dont Antarctique)**
- **Biodiversité (dont Antarctique et mer du Nord)**
- **Atmosphère et écosystèmes terrestres (y compris eaux douces) et marins (dont Antarctique et mer du Nord)**
- **Recherches transversales** : Afin de mieux traduire/opérationnaliser le concept du développement durable, au sein et entre les domaines prioritaires, des **recherches transversales et génériques** sont nécessaires.

Les recherches sont destinées à venir en appui aux décisions spécifiques à des problématiques sectorielles, mais également à celles se référant à des problématiques trans-sectorielles. Le Programme favorisera donc les **interactions entre domaines de recherche prioritaires**, afin de pouvoir répondre à des problématiques partagées et complexes, telles que la pollution de l'air (ozone, aérosols, ...), la santé environnementale, les impacts liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM), le cycle de vie des produits et des services, les énergies renouvelables, la mondialisation des enjeux, la gestion intégrée des côtes et de bassins, ...

³ ERA-NET TRANSPORT (recherche en transport), MARINERA (sciences marines), BIODIVERSA (recherche en biodiversité), AMPERA (pollution marine accidentelle), EUROPOLAR ERA-NET (recherche polaire), SKEP (Science based knowledge for environmental policy), CIRCLE (Climate Impact Research Coordination for a Larger Europe).
<http://www.cordis.lu/coordination/era-net.htm>



La recherche doit tenir compte de la complexité des interactions entre domaines de recherche. Cela constituera une ligne de conduite essentielle à travers l'ensemble du programme (appels à proposition, sélection et gestion de projets, valorisation des résultats de recherche).

Pour ce faire, sont prévus :

- l'intégration d'interactions et de thématiques communes dans les appels adéquats ;
- des appels communs entre domaines de recherche prioritaires ;
- le "clustering" de projets couvrant différents aspects de problématiques partagées et complexes ...

Au sein de ces domaines de recherche prioritaires, le Programme encourage l'introduction de propositions traitant de la **normalisation**.

Les domaines de recherche prioritaires et leurs interactions sont décrits dans **l'annexe I** du présent document. Chaque domaine de recherche sera détaillé dans les appels concernés.

1.4 Continuité avec le PADD I, le PADD II, les programmes « Protection des travailleurs en matière de santé » et « Normalisation »

Le programme de recherche « La Science pour un développement durable » fait suite aux premier et deuxième plans d'appui scientifique à une politique de développement durable (PADD I (1996-2001) et PADD II (2000-2005)).

Par ailleurs, le programme intègre de nouvelles thématiques telles que « la santé et l'environnement » et « la normalisation ». Ces thématiques découlent des anciens programmes « Protection des travailleurs en matière de santé » et « Normalisation et réglementations techniques » faisant partie du « Plan d'appui scientifique à l'intégration des notions de qualité et de sécurité des environnements, des processus et des biens de production dans un contexte de développement durable » (1998-2003).

D'une part, tous les soumissionnaires de projets doivent **tenir compte des activités de recherche menées dans le cadre des programmes précédents** (voir www.belspo.be/FEDRA).

D'autre part, **une proposition de recherche qui fait suite à un projet** financé dans les programmes susmentionnés, doit **préciser clairement la relation et la valeur ajoutée** de cette proposition par rapport au projet précédent. De plus, le SPP Politique scientifique fournira aux experts impliqués dans l'évaluation scientifique des propositions (voir point 4.2) le matériel pertinent en Anglais (rapports scientifiques finaux ou intermédiaires, résultats des évaluations, ...).

Ces éléments seront pris en compte lors de l'évaluation et de la sélection des propositions de recherche.

1.5 Complémentarité avec d'autres actions de recherche

Les recherches entreprises seront menées en tenant compte :

- des autres actions de recherche (terminées et/ou en cours) du SPP Politique scientifique :
 - les programmes de recherche: Société de l'information, Collections coordonnées belges de microorganismes (BCCM), Cohésion sociale, Agora, Programme de recherche en observation de la terre (STEREO), Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI), Pôles d'attraction technologiques (PAT), Action en soutien aux priorités stratégiques de l'Autorité Fédérale, Société et Avenir... ;
 - les recherches menées au sein des établissements scientifiques fédéraux.



- d'autres actions de recherche menées aux niveaux fédéral, régional et communautaire.

En fonction des domaines prioritaires du programme, les appels à proposition établiront des liens étroits avec certaines de ces actions de recherche (voir par exemple point 3.4).

2. CONTENU DU PRÉSENT APPEL :

Le présent appel concerne la soumission de projets de recherche pour les « **Actions de recherche ciblées mer du Nord** ».

Les recherches sont de type **ciblé** (voir 1.2.2.) et de **2 ans maximum** avec un **budget de recherche maximal de 180.000 EUR** par proposition de recherche.

Ces actions de recherche scientifique ciblées visent à rendre les autorités capables d'obtenir l'appui scientifique nécessaire pour résoudre des questions de politique (inter)nationales urgentes autour de thèmes spécifiques concernant la mer du Nord.

Il s'agit de recherches de courte durée et principalement de nature appliquée, ayant trait, aussi bien aux aspects biologiques, physiques et chimiques qu'aux questions socio-économiques et juridiques.

Les thèmes qui entrent en ligne de compte pour cet appel à propositions sont les suivants :

1. Pêche et Connaissances Ecologiques Locales

Il ressort clairement de projets de recherche déjà menés à bien que les connaissances en matière de pêche dans la mer du Nord belge présentent encore d'importantes lacunes. Les données du CIEM ne fournissent pas suffisamment d'informations géographiques susceptibles d'être utilisées pour une gestion équilibrée de la pêche qui prendrait aussi en compte les écosystèmes locaux en mer du Nord belge. Ceci ne signifie pas pour autant qu'aucune information n'est disponible sur les écosystèmes locaux. Le problème est que ce sont souvent des experts qui détiennent ces données et connaissances sous forme d'expérience et d'acquis personnels ; et que ceux-ci ne sont pas facilement accessibles aux scientifiques, aux décideurs et au grand public.

Dans ce cadre, le projet mettra au point et appliquera la méthodologie requise pour recueillir, auprès de pêcheurs professionnels et occasionnels, des données et informations relatives à la pêche et aux écosystèmes via les « Connaissances Ecologiques Locales » (LEK pour Local Ecological Knowledge), également appelées « Connaissances Traditionnelles ». Ceci, afin d'améliorer tant la connaissance des écosystèmes locaux qu'une politique de pêche durable en mer du Nord belge. Les données/informations obtenues via les observations et l'expérience personnelle des pêcheurs serviront à combler les lacunes des « Connaissances Ecologiques Scientifiques » (SEK pour « Scientific Ecological Knowledge »).

2. Accessibilité et sauvegarde des données marines historiques.

La connaissance des écosystèmes marins de la Baie Sud de la mer du Nord et de l'Estuaire qui la jouxte s'est fortement enrichie au cours des dernières décennies. La Belgique possède une longue tradition de recherche marine, et les différents groupes en recherche marine belges ont généré une quantité considérable de données. Toutefois, en raison d'une gestion des données absente ou inadéquate dans le passé, un grand nombre de ces informations ne sont pas disponibles pour la communauté scientifique, les décideurs et d'autres utilisateurs potentiels. Grâce à la revalorisation d'une série d'ensembles de données importants, ceux-ci pourront être utilisés pour des recherches actuelles et futures, et les décideurs pourront être informés de la situation de la mer du Nord dans le passé, des changements à long terme, etc.



Ce projet vise à localiser, décrire, archiver, numériser et rendre accessibles les données marines « historiques ». Les données à sauvegarder doivent être importantes dans le cadre d'une gestion durable de la mer du Nord.

3. Étude de l'écologie des habitats à substrats durs naturels dans la mer du Nord.

Des recherches passées et actuelles ont mis en lumière que des habitats à substrats durs se présentent dans la partie belge de la mer du Nord et plus précisément dans la zone dite des « Hinderbanken ». Dans ces régions à bancs de gravier, la faune benthique est bien plus diversifiée que dans les zones sablonneuses environnantes, et l'habitat constitue potentiellement un substrat pour les harengs frayant et les bancs d'huîtres. Des bancs d'huîtres plates ont existé dans ces régions à une époque, mais ils ont été exploités par des pêcheurs anglais au XIXe siècle et avaient pratiquement disparu dès le début du XXe siècle.

Les régions situées plus loin de la côte, les régions à substrats durs et les régions où des bancs d'huîtres ont existé dans le passé présentent une plus grande biodiversité. On y découvre régulièrement des espèces qui n'avaient jamais encore été rencontrées auparavant dans les régions maritimes belges. Il n'y a cependant que peu de connaissances disponibles au sujet de ces régions.

Sur base des résultats issus de projets de recherche antérieurs, la région du Westhinder a été présentée comme une possible zone marine protégée dans le cadre de la convention OSPAR.

Le but de la recherche est d'enrichir les connaissances des habitats à substrat dur naturels dans la mer du Nord (écologie, rôle dans l'écosystème, changements à long terme).

4. Statut de conservation favorable dans les zones Natura 2000

La directive Habitats UE (art 1.e et i) ne définit qu'en termes généraux le « statut de conservation favorable » pour les types d'habitat (y compris les espèces caractéristiques des types d'habitat) et les espèces auxquels ont été attribuées des zones Natura 2000. Le « statut de conservation » du type d'habitat et de l'espèce concernée est déterminé par la somme de toutes les influences agissant sur l'habitat et les espèces, avec comme paramètres la superficie de l'espace naturel, la structure et fonction de l'habitat ou la dynamique de population, la zone de dispersion, et la taille de l'habitat des espèces de l'annexe II ou des espèces typiques de l'habitat.

Le but est d'entamer une recherche pour sélectionner les indicateurs pertinents en fonction des influences sur l'habitat (chalutage, qualité générale de l'eau de mer, perturbation, ...), pour proposer sur base des paramètres les techniques de surveillance appropriées et pour déterminer les valeurs limites de le « statut de conservation favorable », de façon à pouvoir établir un rapport sur l'état de conservation et redéfinir la politique si nécessaire.

Les objectifs de recherche de ce projet doivent prendre en compte les aspects suivants :

- pour la structure de l'habitat : mise au point d'indicateurs physiques et géologiques ;
- pour les communautés macrobenthiques et leur fonction : mise au point d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs (en incluant une attention spécifique au bâtisseurs de récifs) ;
- pour les espèces et les oiseaux typiques et leur fonction : mise au point d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs (si possible en faisant le lien avec les sources de nourriture).

D'autre part, il y a lieu d'établir dans quelle mesure les indicateurs proposés pour la directive Oiseaux et Habitats peuvent être intégrés à ceux des Directives cadre européennes sur l'eau et de la Stratégie marine européenne.

En ce qui concerne la surveillance, le projet peut en effet être abordé par analogie avec la Directive-



cadre sur l'eau (DCE). En ce qui concerne le macrobenthos, on assure, du point de vue de la surveillance DCE, le suivi de quatre paramètres pour quatre communautés macrobenthiques différentes (biomasse totale, densité totale, nombre d'espèces et composition des espèces). Ces communautés peuvent dans une certaine mesure être reprises pour définir les objectifs de conservation fixés par les directives européennes sur la nature. Pour poursuivre l'application de la directive européenne Habitat et Oiseaux, il y a encore lieu de déterminer à quelle fréquence les paramètres doivent être utilisés, et si un suivi plus spécifique (éventuellement par espèce) est requis pour les objectifs de conservation.

La recherche doit également tenir compte des indicateurs déjà mis au point dans le cadre des projets Deduce, SAIL, BWZee, etc.

5. Les propriétés et quantités des déchets sauvages en mer, sur les plages et dans les ports, et les dégâts causés par ceux-ci au milieu marin et côtier.

Les déchets sauvages en mer forment une menace qui ne cesse de croître pour le milieu marin et côtier. La plus grosse part des déchets sauvages en mer se compose de matières qui ne se dégradent que lentement, si toutefois elles sont dégradables. Un afflux continu de grandes quantités de déchets sauvages conduit à une accumulation graduelle dans le milieu marin et côtier. Une série d'études menées dans différentes régions indiquent clairement que la situation a tendance à empirer sans cesse, mais il n'y a que peu de données concrètes sur la quantité de déchets sauvages affectant la mer et la chaîne alimentaire dans les eaux marines belges. La faune marine se prend au piège dans les déchets ou les absorbe en se nourrissant. Les déchets sauvages sont aussi considérés comme une source d'accumulation de substances nocives en milieu marin. Des biologistes et chimistes ont également démontré que les eaux côtières sont polluées par de microscopiques fragments et fibres de plastique provenant de la dégradation de déchets plastiques sauvages de plus grandes dimensions dont la présence est générale. Ces fragments et fibres se retrouvent dans les sédiments des plages et des fonds marins ainsi que dans la colonne d'eau, et sont absorbés par des organismes marins tels que les balanes et les vers.

Les déchets sauvages constituent l'une des pressions sur le milieu marin que la Stratégie marine européenne considère comme devant faire l'objet en priorité d'une analyse et de mesures spécifiques. Les recherches qui ont été effectuées à ce jour sont insuffisantes pour cerner comme il conviendrait le problème dans les eaux marines belges.

Cette recherche cible des aspects qui ne sont pas mis en lumière par le programme OSPAR en ce qui concerne le suivi des déchets de plage ou d'initiatives similaires, mais peut néanmoins être intégrée à ce programme dans le but de parvenir à une vue d'ensemble plus claire de l'impact des déchets sauvages sur la mer, ainsi que du degré auquel des (micro)fragments de déchets aboutissent dans des espèces clé et dans la chaîne alimentaire.

Les objectifs de recherche assignés à ce projet doivent mettre en lumière les aspects tant écologiques et chimiques qu'économiques du problème, l'un d'eux étant de déterminer en quelle quantité les déchets sauvages et les produits issus de leur dégradation tels que les (micro)fragments sont présents sur les fonds marins, dans la colonne d'eau et dans une série d'espèces essentielles. Il s'agit donc dans une certaine mesure d'examiner les fonds marins pour y déceler la présence de déchets sauvages et de déterminer la proportion que ceux-ci représentent par rapport aux quantités qui s'échouent sur les plages. De cette manière, il est également possible de déterminer dans quelle mesure les déchets sauvages rejetés sur les plages sont représentatifs de ce qui se trouve dans la mer. Un deuxième volet vise à mettre en évidence la présence de (micro)fragments dans les sédiments, dans la colonne d'eau et dans un certain nombre d'espèces clé afin de pouvoir évaluer la dispersion de ces (micro)fragments. Le troisième volet économique vise à estimer les coûts qu'impliquent la présence de déchets sauvages et leur évacuation ou élimination, et à évaluer ceux-ci par rapport aux avantages offerts par des mesures préventives et de sensibilisation, en réalisant une analyse coûts-bénéfices.



6. L'espèce envahissante introduite par les activités humaines, le couteau *Ensis directus*, et son impact quantitatif sur l'écosystème.

L'introduction et l'accroissement d'espèces envahissantes sont généralement reconnues comme un véritable problème qui peut fortement perturber l'équilibre dans les communautés indigènes et entraîne souvent des conséquences néfastes pour la biodiversité dans la région concernée. Un exemple parlant de ce phénomène est le couteau *Ensis directus*, qui a été introduit dans le milieu marin européen à partir de l'Amérique. Une étude sur les populations d'oiseaux de mer à la côte belge a conduit à l'hypothèse que certains glissements des lieux-étape de la macreuse noire peuvent résulter de la prolifération de ces couteaux dans des zones spécifiques de la côte belge. L'on ne sait toutefois pas avec certitude dans quelle mesure ils ont influencé les communautés macrobenthiques d'origine ou porté préjudice à d'autres espèces. Il est également envisagé de récolter cette espèce à des fins commerciales, bien que ceci ne soit actuellement pas possible du point de vue juridique. L'on ne sait toutefois pas exactement de quelle grandeur est la faculté d'adaptation de cette espèce à une perturbation, ni si sa pêche ne portera pas un préjudice plus grand encore aux communautés d'origine.

Les espèces envahissantes provoquent une forte pression sur l'écosystème marin, ce que la Stratégie marine européenne considère comme un point devant être considéré prioritairement afin d'inventorier et de développer les mesures spécifiques y afférents. Les recherches qui ont été effectuées à ce jour sont insuffisantes pour cerner comme il conviendrait le problème qui se pose dans les eaux marines belges.

Cette recherche doit déterminer l'impact de l'introduction de cette espèce et les glissements éventuels que ceci a entraînés dans la composition de la communauté macrobenthique, ainsi que les modifications qui ont pu en résulter dans la chaîne alimentaire. Lorsque de fortes concentrations d'espèces prédatrices telles que la macreuse noire sont observées dans certaines régions, il est possible de vérifier via une étude de terrain si ceci correspond à de fortes densités de ces couteaux au même moment. Il est également essentiel de pouvoir indiquer si la pêche de ce type de couteau favorise ou non la compétitivité de l'espèce.

7. Les dépôts atmosphériques de nutriments et de substances toxiques bio-accumulables suite aux émissions issues de la navigation dans les eaux marines belges

Des études ont tenté de quantifier les émissions provenant de la navigation dans les eaux marines belges et dans les ports. Les dépôts atmosphériques de ces émissions dans les eaux marines belges ne sont toutefois pas connus, ni dans quelle mesure ils contribuent à l'enrichissement des nutriments et des matières bio-accumulables dans les eaux marines belges. Cette problématique est d'importance croissante dans les évaluations de l'état des eaux marines belges. L'échelle à laquelle se déroule le monitoring exercée dans le cadre d'initiatives existantes de monitoring des dépôts atmosphériques et de rapportage sur le plan international n'est pas suffisante pour pouvoir calculer avec assez de précision le problème affectant les eaux marines belges.

La question qui se pose pour ce projet est de quantifier les dépôts d'émissions issues de la navigation dans les eaux marines belges et de déterminer la proportion que représentent les dépôts par rapport à l'accroissement des nutriments et des matières bio-accumulables qui atteignent les eaux belges en provenance des cours d'eau.

8. Lutte contre les pollutions accidentelles dues au pétrole dans les zones maritimes belges :

L'utilisation de « dispersants » est l'une des options retenues à cet effet par la législation belge (l'autre option étant la « récupération mécanique »). D'une part, il existe une expertise en ce qui concerne l'emploi (sur le terrain) et la certification des dispersants ; en d'autres termes, leur application opérationnelle aux nappes de pétrole. D'autre part, l'on doit disposer d'une procédure de décision pour donner le feu vert à l'utilisation de dispersants, comme cela a été demandé par la loi MMM ; une façon documentée et scientifiquement fondée d'évaluer les coûts et les bénéfices que présente l'utilisation de



dispersants pour le milieu marin. Jusqu'à présent, les décisions ont été principalement basées sur le « jugement des experts », et une telle procédure systématique fait défaut.

L'étude devra englober ce qui suit :

- détermination des critères d'application opérationnels pour l'utilisation de dispersants en vue de lutter contre les nappes de pétrole dans les zones marines belges ;
- développement d'instruments de décision opérationnelle permettant de déterminer rapidement quand l'utilisation de dispersants, conformément aux dispositions légales, peut être admise par l'autorité compétente.

9. Surveillance opérationnelle des pollutions marines provoquées par les bateaux croisant dans la zone d'intérêts belges de la mer du Nord :

La surveillance des déversements illégaux par les navires est un instrument essentiel de la politique en matière de protection de la qualité de l'environnement dans les zones marines sous la juridiction belge. La Belgique surveille la pollution marine dans le cadre d'accords internationaux (Accord de Bonn) et sur base de la législation nationale pour la protection du milieu marin. Ces dernières années, de nouvelles techniques de surveillance sont devenues opérationnelles, comme par exemple des techniques par satellite. Toutes les techniques ont leurs avantages et leurs limites. Il est donc nécessaire d'étudier comment ces différentes techniques peuvent être combinées de façon complémentaire en vue d'une optimisation de la surveillance (coût-efficacité). L'UAV (Unmanned Aerial Vehicle) est l'une des nouvelles plates-formes qui a été prises en considération dernièrement pour des activités de surveillance au-dessus de la mer. La Belgique possède déjà un savoir-faire en ce qui concerne la mise au point et l'utilisation de différents types d'UAV. L'utilisation d'UAV pour la surveillance de la pollution maritime ainsi que pour le soutien des opérations de lutte contre la pollution (accompagnement aérien) offre des perspectives intéressantes susceptibles d'améliorer la flexibilité, la sécurité et l'efficacité de cette surveillance.

Le projet portera sur ce qui suit :

- étude de la combinaison de différentes techniques de détection et de différents types de plates-formes de surveillance complémentaires (airborne, spaceborne et seaborne) en vue d'un contrôle optimal de la pollution marine dans le contexte particulier des zones maritimes sur lesquelles la Belgique est tenue d'exercer une surveillance dans le cadre de dispositions internationales et nationales.
- étude de l'utilisation d'UAV (Unmanned Aerial Vehicle) pour la surveillance de la pollution marine et en tant que soutien pour les opérations de lutte contre la pollution.
- mise au point d'instruments pour l'optimisation (coût/efficacité) de la planification des contrôles (fréquence, lieu, moment) dans le cadre de la surveillance de la pollution marine en vue d'une optimisation de la mobilisation des moyens de surveillance sur le terrain ainsi que la maximalisation des chances de prendre sur le fait des navires pratiquant des déversements illégaux.

10. Comparaison de l'impact des techniques de pêche.

Actuellement, les pêcheurs belges utilisent tant le chalutage que la pêche au filet maillant, dont les répercussions écologiques font régulièrement l'objet de discussions. Une comparaison approfondie de l'impact écologique intégré de ces deux techniques de pêche pourrait orienter la politique de pêche. Le problème qui se pose à l'égard de cette discussion est toutefois que l'impact écologique des deux techniques n'a pas été quantifié, ou guère (en tout cas en ce qui concerne la situation belge).

Une connaissance approfondie des impacts respectifs des deux méthodes de pêche permettrait de mieux réorienter la pêche belge. Et ceci notamment du point de vue de la planification spatiale : il serait par exemple possible d'éviter la pêche au chalutier dans les systèmes riches en organismes benthiques et d'éviter la pêche au filet maillant dans les régions et/ou les périodes où il y a forte densité d'oiseaux de



mer plongeants et de mammifères marins.

L'étude devra tenir compte des résultats du projet WAKO et de la recherche financée dans le cadre du Plan de Pêche National.

11. Proposition de recherche sur le potentiel de « l'énergie des océans » sur le plateau continental belge

Depuis quelques années, une attention croissante a été portée à l'utilisation de « l'énergie des océans » (énergie des vagues, des courants marins, des marées ainsi que des gradients thermiques et salins). Le programme-cadre de R&D de la Commission européenne a donné des moyens croissants pour la mise en œuvre de prototypes, tout particulièrement pour l'énergie des vagues, et ce avec succès. Plusieurs prototypes, proches de la taille d'installations industrielles, font actuellement l'objet de tests *in situ*. Les coûts prévus de production d'électricité à partir des convertisseurs d'énergie des vagues ont considérablement diminué ces vingt dernières années, se situerait en-dessous de 10 cent/kWh, et ce coût devrait encore baisser .

Le présent thème vise à une étude scientifique qui, principalement, établira le potentiel de l'énergie des vagues et des courants marins sur le plateau continental belge. En ce qui concerne les marées, les gradients thermiques et salins, il s'agirait de s'assurer qu'on ne passe pas à côté d'un potentiel important (mais le signaler dans le cas contraire). Il n'est pas demandé de considérer dans cette étude la transmission de la production d'électricité et ses effets sur le réseau électrique.

Ce projet vise les deux axes suivants :

1. Etat de l'art et évolution des convertisseurs d'énergie :

Un rappel des convertisseurs tels qu'ils apparaissent dans la littérature spécialisée, des scénarios quant à l'évolution de ces convertisseurs, en ce y compris les estimations de coût du kWh produit et les contraintes de mise en œuvre et d'exploitation (physique ou économique).

2. Potentiels physique, technique et coûts sur le plateau continental belge :

- mise en œuvre de modèles pour décrire le régime des vagues (« wave climate ») et des courants et déterminer le potentiel physique de l'énergie *disponible qui peut être convertie*
- déduire du potentiel physique ainsi estimé, les potentiels des zones qui devraient être exclues, partiellement ou totalement, avec ou sans conditions, en raison des activités déjà en cours ou planifiées (à considérer également les synergies avec, entre autres, les activités de production d'énergie éolienne) ;
- déduire des potentiels utilisables (éventuellement sous certaines conditions) ainsi obtenus, les potentiels à exclure pour des contraintes techniques ou logistiques (ancrage...), l'offre donnant des pistes à ce sujet ;
- compte tenu du régime des vagues et des courants, des caractéristiques géologiques et géotechniques, et du fonctionnement des convertisseurs, de fournir, suivant différentes hypothèses et scénarios, des classifications des différentes zones susceptibles d'une exploitation, notamment en fonction des niveaux de coût de production d'électricité, en y associant la production annuelle d'électricité attendue et la description et modalités d'exploitation de ces zones (localisation, superficie, dimensions et puissance du parc de convertisseurs, zones d'exclusion,).
- proposer des pistes de déploiement progressif de convertisseurs de l'énergie des vagues et des courants sur le plateau continental belge



Les résultats de l'étude doivent constituer une base scientifique (à tous les points de vue, géologique, régime des vagues et des courants, rendements énergétiques, ...) et réglementaire (plan aménagement mer du Nord) permettant aux décideurs de prendre les décisions adéquates pour cette filière technologique (qu'il s'agisse de développement industriel ou de recherche, développement et déploiement).

3. PROFIL DES PROPOSITIONS

3.1 Durée et budget

Le présent appel offre un espace à des **projets de recherche de type ciblé et d'une durée maximale de 2 ans**.

Les projets sélectionnés dans le cadre du présent appel commenceront début 2009.

Le budget total disponible pour cet appel est de 1,438 millions d'euros. Le budget total d'un projet est limité à **180.000 euros**.

3.2 Modalités de soumission

L'appel est ouvert aux **institutions universitaires, établissements scientifiques publics, centres de recherche sans but lucratif belges et bureaux d'étude spécialisés belges**.

Les centres de recherche sans but lucratif et des bureaux d'études spécialisés doivent, pour pouvoir répondre à l'appel, avoir pour objectif (principal) la recherche scientifique et/ou la prestation scientifique de services et l'avoir inscrit dans leurs statuts. Ceci doit être démontré dans les formulaires 19 et 20 du dossier de soumission, sur base de la description de l'unité de recherche, l'expérience scientifique pertinente et les publications les plus importantes.

Les propositions peuvent être soumises par une **équipe individuelle** ou par un **réseau**, composés de 2 à 5 équipes financées appartenant à au moins deux institutions scientifiques belges, dont au moins une institution universitaire.

Les partenaires du réseau accomplissent des travaux complémentaires en rapport avec une problématique commune et en rapport avec son intégration.

Toutes les équipes financées partagent de manière solidaire les obligations et les responsabilités durant l'exécution du projet. La contribution des partenaires du réseau peut varier en fonction du contenu et dès lors impliquer des répartitions budgétaires et des durées de recherche différentes entre partenaires, tout en gardant à l'esprit les principes d'un projet en réseau.

Le projet peut avoir besoin d'une expérience ponctuelle qui pourra se faire sous forme de **sous-traitance**. Cette sous-traitance ne peut en aucun cas être supérieure à 10% du montant total du budget demandé par le réseau.

Si cela représente une plus-value pour le projet et pour le développement de l'expertise belge, les soumissionnaires ont la possibilité de prévoir une coopération avec des **universités ou des institutions publique de recherche étrangères** (à l'exception des institutions internationales telles que le Joint Research Centre) :



- Cette participation s'établira sur base d'un **co-financement**. Les partenaires étrangers peuvent être financés par le SPP Politique scientifique à concurrence de maximum 20% du budget total demandé par le réseau. Le partenaire étranger veillera au co-financement, par d'autres sources, pour un montant minimum égal à celui demandé au SPP Politique scientifique.

Le réseau de recherche doit être à même de traiter la problématique à l'échelle nationale. Dans ce contexte, une collaboration entre partenaires de **différentes Communautés ou Régions** est encouragée.

Le personnel à charge d'un projet **doit obligatoirement être engagé sous contrat de travail**. Par conséquent, aucun boursier ne pourra être engagé dans le cadre du projet.

3.2.1 Coordination

Chaque proposition désigne un **coordinateur** (issu d'une institution de recherche belge conformément au point 3.2.1 alinéa 4). Celui-ci, outre ses connaissances scientifiques et de gestion, présentera une aptitude à la synthèse et à l'intégration des résultats de recherche à des fins d'application et d'aide à la décision.

Les tâches spécifiques du coordinateur sont :

- la coordination de l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre du projet;
- la coordination des réunions internes entre les membres du réseau;
- la coordination des réunions avec le comité de suivi et des procès verbaux qui en découlent;
- la coordination du rapportage intermédiaire et final du projet à destination du SPP Politique scientifique;
- l'information auprès du SPP Politique scientifique de tout problème de nature à perturber le bon déroulement du projet;
- la coordination de la synthèse et de la traduction des résultats de la recherche, à des fins d'application et d'appui à la décision;
- la coordination de la communication et de la diffusion des résultats de recherche.

3.3 Comité de suivi, valorisation et données

3.3.1 Comité de suivi

Chaque projet sélectionné est accompagné par un comité de suivi. Ce comité a pour but de **suivre activement** le projet et de **promouvoir la valorisation de la recherche**. Ceci se fera par l'échange et la mise à disposition de données et d'informations, par l'apport de différents avis, par la suggestion de pistes de valorisation ... Ce comité est convoqué une à deux fois par an (ou plus selon les besoins).

Le comité de suivi est **composé d'utilisateurs potentiels des résultats** tels que des représentants des instances publiques nationales ou régionales, européennes ou internationales, d'acteurs de la société civile, de scientifiques, de représentants du secteur industriel... Les membres du comité de suivi ne seront pas financés.

Dans la proposition de recherche, il est demandé aux soumissionnaires de décrire le profil des membres du comité de suivi (institutions et liste des membres potentiels). La composition effective du comité de suivi sera définie en collaboration avec le SPP Politique scientifique. Il sera composé d'**au moins 5 personnes**.



3.3.2 Valorisation

Chaque proposition de recherche veillera à formuler des **propositions concrètes de valorisation** de la recherche et à prévoir les budgets correspondants. Il s'agira,, par exemple, de l'organisation de débats et de réunions thématiques, de propositions de vulgarisation et de diffusion des résultats; de propositions d'intégration de données dans des bases de données informatisées au niveau national et international, d'élaboration de messages ciblés à l'usage d'experts, de responsables politiques, de gestionnaires sur la teneur de résultats spécifiques, leurs limites, les incertitudes, les hypothèses et les méthodes utilisées ... Les groupes cibles de ces propositions de valorisation devront être explicitement décrits.

3.3.3 Usage et gestion des données

La collecte et l'utilisation de données dans le cadre d'un projet sont soumises aux directives suivantes:

- afin de répondre à leurs besoins de recherche et dans la mesure du possible, les soumissionnaires utiliseront les bases de données existantes (administratives ou non-administratives) . Pour ce faire, ils doivent au préalable vérifier l'accessibilité des données ainsi que le budget et le temps nécessaires à leur acquisition. S'il s'avère, après démarrage du projet que par suite de négligences ou de méconnaissance du domaine, les bases de données ne sont pas disponibles endéans le délai imparti, le SPP Politique scientifique pourra y voir un motif de résiliation du contrat ;
- lorsque le projet nécessite la collecte de nouvelles données (via l'enquête par ex.), l'équipe doit argumenter **de façon claire et convaincante** – en faisant référence aux objectifs de la recherche – son choix méthodologique et préciser en quoi cette forme spécifique de collecte de données est exigée et préférable à d'autres approches possibles. La valeur ajoutée par rapport aux bases de données existantes et la méthodologie de la collecte de données (échantillon...) feront donc l'objet d'une argumentation solide et étayée. Par ailleurs, les partenaires devront prévoir les budgets nécessaires à sa réalisation.
- dans la mesure où les données collectées dans le cadre d'un projet doivent pouvoir ultérieurement être accessibles à d'autres utilisateurs et à d'autres fins , le projet doit indiquer clairement quand et sous quel format ces données seront rendues accessibles ainsi que les utilisateurs susceptibles d'en faire usage.

3.3.4 Propriété intellectuelle

Contractuellement et de plein droit (voir art. 4.3 du contrat de recherche), le réseau cède au SPP Politique scientifique la pleine et entière propriété intellectuelle des résultats nés de la mise à exécution du projet. Les résultats sous entendent tous les travaux réalisés dans le cadre du projet, les données collectées, les codes-sources et les codes-objets des programmes réalisés, les résultats intermédiaires obtenus, la méthodologie particulière, et, d'une manière générale, tout ce qui résulte des différentes étapes et de l'ensemble de l'exécution du projet.

La cession ne comprend pas ce qui est ou sera dans le domaine public ni ce qui se trouve en possession du réseau ou de l'un de ses membres à la veille du début du projet. Ces éléments seront dénommés 'les éléments exclus'.

En vue de répondre aux futures exigences contractuelle, le projet :

- décrira la manière dont l'ensemble des résultats sera transféré au SPP Politique scientifique ;
- spécifiera 'les éléments exclus'.



Dans ce cadre, les chercheurs doivent garder à l'esprit que les données d'analyse et de mesure doivent être transmises à la banque de données IDOD/BMDC (<http://www.mumm.ac.be/datacentre>).

4. PROCÉDURES

Ce paragraphe décrit les procédures relatives à l'introduction d'une proposition, les procédures de sélection des projets, ainsi que les principales obligations contractuelles auxquelles les projets sélectionnés seront soumis.

4.1 Comment répondre à cet appel à propositions ?

La soumission se fera en deux étapes obligatoires: tout d'abord par l'introduction d'une marque d'intérêt, ensuite par la soumission d'une proposition de recherche.

Seuls les intéressés ayant introduit une marque d'intérêt dans les délais prévus pourront introduire une proposition de recherche.

4.1.1 Marques d'intérêt

Tous les intéressés introduiront une marque d'intérêt en utilisant le formulaire adéquat. Ces marques d'intérêt seront **uniquement** utilisées par le SPP Politique scientifique **pour identifier des experts étrangers** pouvant participer à l'évaluation des propositions.

La marque d'intérêt sera soumise en **anglais**.

Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser **exclusivement** le formulaire accessible sur le site internet du SPP Politique scientifique :

<http://www.belspo.be>

La marque d'intérêt doit être envoyée sous forme électronique à l'adresse suivante:

SSD_call4@belspo.be

La marque d'intérêt doit parvenir au SPP Politique scientifique au plus tard le:

19 mai 2008



Après la date de clôture, le SPP Politique scientifique ne pourra plus prendre en compte les marques d'intérêt. Seuls les intéressés ayant introduit une marque d'intérêt dans les délais prévus pourront introduire une proposition de recherche.

4.1.2 Soumission d'une proposition

Directives générales

Les propositions peuvent être soumises par une **équipe individuelle** ou par un **réseau** suivant les conditions mentionnées au point 3.

Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser **exclusivement** les formulaires qui peuvent être téléchargés au départ du site internet du SPP Politique scientifique (<http://www.belspo.be>).

Aucune annexe au dossier ne sera prise en considération lors de la procédure d'évaluation et de sélection.

La proposition est soumise en **anglais⁴ (5 exemplaires)**. La proposition doit être envoyée à l'adresse suivante :

**SPP POLITIQUE SCIENTIFIQUE
PROGRAMME DE RECHERCHE "LA SCIENCE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE"
APPEL ACTIONS CIBLÉES MER DU NORD
RUE DE LA SCIENCE 8
1000 BRUXELLES**

La proposition doit également être envoyée sous forme électronique à l'adresse suivante:

SSD_call4@belspo.be

La proposition (versions papier et électronique) doit parvenir au SPP Politique scientifique au plus tard le:

16 juin 2008 à 15h30

Après la date et l'heure de clôture, le SPP Politique scientifique ne prendra plus en compte les réponses à l'appel à propositions.

Formulaires

⁴ S'ils le jugent utile, les soumissionnaires introduiront également le projet dans la langue du coordinateur.



Chaque proposition comprend trois sections distinctes.
Section 1 - Données administratives
Section 2 - Description de la proposition
Section 3 - Qualifications et expérience des participants

Les formulaires peuvent être téléchargés au départ du site internet du
SPP Politique scientifique à l'adresse suivante :

<http://www.belspo.be>

4.2 Evaluation et Sélection

4.2.1 Bases de l'évaluation

Les propositions soumises dans le cadre de l'appel feront l'objet d'une évaluation externe par des experts scientifiques étrangers qualifiés dans le domaine de recherche concerné.

Seuls les **dossiers de soumission complets** sont soumis à l'évaluation. **Aucune annexe** au dossier de soumission ne sera prise en considération pour les procédures d'évaluation et de sélection.

Le présent texte de l'appel à propositions sert de base pour l'évaluation et la sélection des propositions.

4.2.2 Critères d'évaluation

Les **critères généraux** d'évaluation qui seront pris en considération par les experts sont les suivants⁵:

Respect des objectifs, du contenu et des caractéristiques du Programme en général (voir point 1) et du présent appel en particulier (voir point 2).

Qualité scientifique

- clarté des objectifs et des tâches, pertinence de la méthodologie, adéquation de la proposition par rapport à l'état de l'art dans le domaine proposé;
- originalité scientifique des recherches proposées, caractère innovant des résultats potentiels escomptés, consolidation d'une expertise existante, apport de la recherche proposée par rapport aux recherches en cours dans le domaine considéré.

Appui scientifique à la prise de décision

- liens entre les résultats scientifiques potentiels apportés par la proposition et appui scientifique nécessaire au développement et à l'implémentation de politiques supranationales, fédérales, régionales et locales en matière de développement durable.

Qualité de(s) équipe(s) de recherche/réseau

- expérience et contacts internationaux des soumissionnaires ;
- valeur ajoutée apportée par le réseau ;
- complémentarité des compétences entre les partenaires ;
- clarté de la répartition des tâches entre les partenaires ;
- équilibre de la répartition des ressources entre partenaires ;

⁵ Les propositions de recherche complémentaire dans le cadre d'une collaboration internationale feront l'objet d'une évaluation simultanée mais distincte par les mêmes experts selon des critères portant sur la valeur ajoutée de la collaboration et sur les qualités scientifiques du partenaire étranger.



- réalisme des moyens mis en œuvre (durée, budget, personnel) ;
- plus-value de la contribution du (des) partenaire(s) étranger(s).

Qualité de la gestion et de la coordination

- qualité scientifique, aptitudes de gestion, de synthèse et de communication du coordinateur.

Interdisciplinarité

- approche interdisciplinaire nécessaire pour répondre au concept de développement durable, collaboration entre sciences naturelles et sciences humaines en particulier.

Elaboration de la proposition dans un contexte de développement durable

- manière dont les aspects économiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte;
- manière dont la proposition de recherche tient compte de la pertinence et/ou de l'applicabilité des principes de base du développement durable (principe de précaution, de prévention, d'intégration politique verticale et horizontale, du pollueur payeur, de subsidiarité, de solidarité, de justice sociale et de participation ...), en particulier lors de la formulation d'avis en appui à la décision.

Valorisation

- pertinence des propositions de diffusion et de mise à disposition de l'information, dans la perspective d'une aide à la prise de décision politique
- profil des membres et rôle du comité de suivi

Valeur ajoutée par rapport aux projets financés dans les programmes précédents (PADD I, PADD II, « Protection des travailleurs en matière de santé » et « Normalisation»). (Voir point 1.4)

4.2.3 Sélection

La procédure de sélection se fait en deux phases: une évaluation scientifique, suivie d'un choix stratégique. L'évaluation scientifique est réalisée par des experts étrangers qui sont spécialisés dans les domaines de recherche des propositions introduites. Le choix stratégique se fait parmi les projets scientifiquement les mieux classés et les mieux fondés.

4.3 Obligations contractuelles

4.3.1 Contrats

En ce qui concerne les propositions sélectionnées, un contrat est établi entre le SPP Politique scientifique et le réseau des équipes financées.

Après la procédure d'évaluation et de sélection, il sera demandé aux soumissionnaires de formuler d'une manière synthétique les spécifications, qui formeront la base sur laquelle le contrat sera établi. Cette **annexe technique** au contrat sera rédigée en accord avec le SPP Politique scientifique et tiendra compte des recommandations formulées par les experts étrangers et le comité d'accompagnement du Programme. Des adaptations à la proposition originale pourraient dès lors concerner le contenu de la recherche, la composition du réseau ou du comité de suivi, le choix du coordinateur, ainsi que les propositions de valorisation de la recherche ...

Le SPP Politique scientifique accorde aux projets sélectionnés **le budget nécessaire** à leur réalisation. Le SPP Politique scientifique rembourse au maximum et à concurrence du budget accordé, les frais réels



engagés par les responsables du contrat qui sont en rapport direct avec l'exécution du projet.

4.3.2 Evaluations intermédiaires

Tous les projets de recherche sont soumis à une évaluation intermédiaire, dont les modalités seront reprises dans le contrat de recherche. Ces évaluations, réalisées par des experts étrangers, porteront sur la qualité scientifique (méthodologie et résultats intermédiaires) et l'impact stratégique du projet, en tenant compte de ses objectifs initiaux. Le processus d'évaluation mènera à des recommandations concernant le déroulement futur du projet ou de son arrêt.

4.3.3 Rapports

Le contrat stipule les différents rapports à remettre au SPP Politique scientifique. Ces rapports seront pris en compte dans le plan de travail et à charge du budget du projet, y compris les traductions.

4.3.4 Données, résultats et propriété

Le contrat stipule que le réseau d'équipes financées cède au SPP Politique scientifique la pleine et entière propriété intellectuelle des résultats nés de la mise à exécution du projet. Ces résultats comprennent tous les travaux réalisés, les données recueillies, les codes-sources et les codes-objets des programmes réalisés, les résultats intermédiaires obtenus, la méthodologie particulière mise au point, et d'une manière générale, tout ce qui résulte des différentes étapes et de l'ensemble de l'exécution du projet.

Cette cession ne comprend pas ce qui est ou sera dans le domaine public ni ce qui se trouve en possession du réseau ou d'un de ses membres à la veille du début du projet.

Le réseau d'équipes financées garde le droit de publier ou de valoriser les résultats, sous quelque forme que ce soit, sous réserve de l'accord préalable du SPP Politique scientifique.

Tou(te)s les (méta)données/résultats seront transmis, pour archivage et diffusion ultérieure, au SPP Politique scientifique et/ou aux centres de données désignés, suivant les modalités décrites dans les contrats entre les SPP Politique scientifique et le réseau des équipes financées.



5. POINTS DE CONTACT

Toute information complémentaire peut être obtenue aux numéros de téléphone et e-mails suivants:

Secrétariat

Mme V. Michiels + 32 (0)2 238 36 13

mich@belspo.be

Energie

M. D. Cox, + 32 (0)2 238 34 03

coxd@belspo.be



ANNEXE I. Description des domaines de recherche et de leurs interactions (extrait de la Note au Conseil des Ministres)

Cette annexe reprend un extrait de la Note au Conseil des Ministres, approuvée le 4 mars 2005, qui décrit de façon succincte le contenu du Programme de recherche « La science pour un développement durable ». Dans cette annexe, sont brièvement développés :

- A. Les 7 domaines de recherche prioritaires du Programme (Energie, Transport et mobilité, Agro-alimentaire, Santé et environnement, Climat, Biodiversité, Atmosphère et Ecosystèmes terrestres et aquatiques) ;
- B. La Normalisation dans les domaines de recherche prioritaires ;
- C. Les interactions entre domaines prioritaires de recherche ;
- D. Le volet de "Recherches transversales".

Cette description offre une vue globale du contenu du Programme et sert de base pour l'élaboration des appels à propositions. Chaque élément du Programme sera détaillé dans les appels concernés (voir point 1.6), tenant compte des développements scientifiques et de l'évolution des besoins en matière d'appui à la décision. Les propositions de recherche devront donc se baser sur les appels à propositions et pas uniquement sur cet extrait de la Note au Conseil des Ministres.

A. Domaines de recherche prioritaires

1. **Energie**

La consommation intérieure brute d'énergie en Belgique, tout comme en Europe et au niveau mondial, augmente d'année en année. Ceci se traduit, au niveau de l'Europe par une dépendance croissante vis-à-vis des combustibles fossiles qui a des effets néfastes en terme de sécurité d'approvisionnement, sur l'environnement et la santé, sur les équilibres géopolitiques, sur les prix des combustibles, ... Une politique active de l'énergie, secteur hautement prioritaire pour toute économie, ne peut se faire sans une gestion simultanée de la politique de l'offre et de la demande.

Dans le cadre de ce Programme, les thèmes de recherche prioritaires seront :

- **L'utilisation rationnelle de l'énergie** (URE) avec l'étude des variables sociales, culturelles et économiques influençant la consommation d'énergie des ménages, l'étude des variables techniques telles que celles influençant l'efficacité énergétique des bâtiments, l'étude des outils de communication pour un changement de comportement, l'évaluation des programmes URE et autres instruments politiques, l'étude du rôle de nouveaux procédés qui peuvent améliorer l'efficacité énergétique tels que la chimie (nouveaux matériaux et supra-conductivité) ...
- **Les énergies alternatives et/ou renouvelables** (éolienne, biomasse, solaire, hydrogène, ...) avec l'analyse de leurs potentiels de croissance (entre autres par la comparaison des exemples fructueux de dissémination de diverses technologies à l'étranger), des barrières à leur introduction et des conséquences de leurs développements (emploi, sécurité du réseau, émissions de gaz à effet de serre, ...), l'analyse du rôle de la biotechnologie, ..., dans une perspective de développement durable.
- **Organisation des systèmes énergétiques à moyen et long terme** : étude socio-économique du potentiel des améliorations technologiques des systèmes énergétique (utilisation de la chaleur



résiduelle lors de la transformation d'énergie dans les systèmes centralisés versus décentralisés, réduire les pertes durant le transport et la production d'énergie, vulnérabilité, dépendance d'une forme d'énergie versus la disponibilité d'une offre diversifiée de ressources, usage de la cogénération aussi à l'échelle non industrielle, combinaison des ressources d'énergie pour plusieurs objectifs (p.e. piles à combustible pour le chauffage et transport) pour augmenter l'efficacité et l'efficacité).

- **La politique énergétique** avec, d'une part, l'étude analytique ou prospective de sujets aussi variés et interdépendants que les prix de l'énergie, la sécurité d'approvisionnement, la libéralisation des marchés, l'élargissement du marché, les considérations géopolitiques, ... et, d'autre part l'analyse du rôle de l'énergie dans la société belge (relation entre énergie et emploi, énergie et pauvreté, énergie et économie...)

2. Transport et mobilité

Dans divers documents politiques au niveau (inter)national, régional et local, le transport durable et la mobilité durable sont traduits en objectifs concrets tels que l'accès à la mobilité, l'accessibilité, la sécurité routière et la viabilité routière, la réduction des externalités dues au transport, ... Leur ambition est de réduire la tension entre l'augmentation de la (des besoins de) mobilité et les défis sociaux, économiques et environnementaux qui lui sont couplés.

Dans le cadre de ce Programme, les thèmes de recherches prioritaires suivants sont proposés – ainsi que leurs interactions mutuelles :

- **Mobilité et choix modal**
 - La mobilité dans le temps et l'espace : aménagement du territoire, planification urbaine, tendances démographiques, nouvelles formes d'organisation en économie, temps libre, globalisation (croissance du transport international), coût de congestion, ... ;
 - Aspects sociaux et culturels : droit à la mobilité ; évolution des modes de déplacement et choix modal, formation des habitudes, prix, influence de la publicité, sensibilisation... ;
 - L'avenir du transport multimodal et intermodal (dans le cadre de la logistique, le transport de marchandises et le transport de personnes): interopérabilité, standardisation, compétitivité, évaluation des coûts, politique de prix, offre et financement d'infrastructure...
 - Rôle et possibilités des Systèmes de transport intelligents et des innovations technologiques dans la recherche d'une mobilité plus durable.
- **Transport et environnement**
 - Impact environnemental du transport : qualité de l'air, bruit, odeur, vibrations, morcellement du territoire, ... ;
 - Technologies propres (pour les différents modes de transport) : étude des problèmes techniques et socio-économiques, ainsi que les solutions possibles pour la mise en œuvre des sources d'énergie alternatives (électricité, hydrogène, bioénergie (comme le bioéthanol)...);
 - Rôle et possibilités de l'inspection technique et de l'entretien des véhicules, des labels environnementaux, de l'achat, remplacement et recyclage des véhicules, de la conduite écologique...
- **Sécurité routière**
 - Coûts sociétaux de l'insécurité routière ;
 - Analyse des comportements ; analyse des facteurs déterminants ; rapport entre types d'usagers de la route ;



- o Amélioration et exploitation des données statistiques ;
- o Possibilités en matière de sensibilisation, éducation, réglementation, répression, infrastructures, aménagement du territoire, ... ;
- o Sécurité des transports de marchandises ;
- o Rôle et possibilités des Systèmes de transport intelligents et des innovations technologiques en matière de sécurité routière ; interaction avec d'autres mesures.

La recherche concerne aussi bien l'analyse des **processus** et des **impacts** que l'analyse, le développement et l'évaluation de **mesures politiques**. La recherche doit contribuer au **développement d'instruments en appui à la décision**. Une attention particulière est demandée en ce qui concerne les aspects institutionnels (par ex. l'intégration des politiques de l'environnement et du transport, le contexte européen...); les interactions sous-jacentes entre les problématiques de la mobilité, de l'environnement et de la sécurité routière ; les possibilités, les entraves et les effets au niveau social, économique et environnemental.

3. Agro-alimentaire

La qualité tant des produits alimentaires que des procédés utilisés pour les générer, que ce soit en milieu industriel ou en provenance de l'agriculture, est l'objectif prioritaire des autorités européennes et nationales.

De nombreux efforts de recherche sont à fournir pour garantir cette recherche de qualité qui recouvre divers aspects dont nous retiendrons notamment la santé des personnes, les impacts environnementaux, ainsi que les dimensions socio-économiques des secteurs concernés.

Pour tenter de répondre à ces défis les axes de recherche suivants seront abordés dans le cadre de ce Programme :

- **La sécurité alimentaire** : sécurité chimique et sécurité microbiologique, micro-organismes pathogènes (priorités de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire - AFSCA), résistance aux antibiotiques, virus, matériaux en contact avec les aliments ; étude et changement des modes de consommation actuels vers une consommation alimentaire durable,
- **Les allergies et intolérances alimentaires** : interactions alimentation-santé, étude des causalités, tests d'identification, études d'impacts, analyse des comportements, ...)
On constate notamment en Belgique, une augmentation alarmante des intolérances et allergies alimentaires, particulièrement chez les jeunes enfants.
- **La nutrition et les "novel-foods"** : étude du régime alimentaire, macro et micronutriments, anti-oxydants et oligo-éléments, pré- et pro-biotiques, alliments, huiles végétales, OGM's, exploitation de ressources biologiques méconnues, ...
La mise sur le marché de "nouveaux aliments", alliant effets nutritionnels et marketing, engendre des questions auxquelles il faut répondre par la mise en place d'un cadre légal (directives et normes).
- **Systèmes intégrés de gestion de la qualité** : étude des systèmes de gestion environnementale et de la qualité (HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Point), LCA (Life Cycle Analysis), Systèmes d'alertes rapides, normes, labels, Guides de Bonnes Pratiques spécialisés, traçabilité, authentification, réduction des pesticides, des engrais, de la teneur en métaux lourds et des émissions de gaz à effet de serre,...).
Les systèmes de gestion de la qualité devront également être adaptés à la problématique des petits producteurs (PME's, artisans, ...), partenaires importants dans ce domaine économique de notre



pays.

- **Modes émergents de production – multifonctionnalité de la production:**
 - Nouvelles techniques de culture, d'élevage et de production en marge des modes dominants et leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux ;
 - Augmentation de la valeur ajoutée des produits existants, un autre usage des facteurs de production, contribution aux systèmes de gestion environnementale et de la qualité, la production des produits "non-commodity", mettre à disposition de tiers certaines infrastructures ou certains facteurs de production...
 - Analyse de mesures agro-environnementales : la gestion de qualité des systèmes naturels, la conservation de la biodiversité, la protection du paysage, le tourisme...
 - Etude des possibilités de valorisation des surplus agricoles, notamment à travers les biocarburants.

4. Santé et environnement

Le volet "santé et environnement" s'inscrit dans le cadre général d'un constat selon lequel *l'évolution des comportements individuels et collectifs, des modalités de travail ou encore des modes de consommation et de production des biens et des services entraînent des effets nouveaux et parfois inattendus sur l'environnement et la santé*. On estime en effet à 20% les maladies pouvant être attribuées à des facteurs de l'environnement et l'on constate que certaines populations sont plus à risque que d'autres.

Si l'on s'attache à la définition de la santé proposée par l'OMS⁶ celle-ci résulte d'un bien-être à la fois physique, psychique et social. Par conséquent, oeuvrer en matière de santé, c'est n'en négliger aucun. Il s'agit d'une problématique globale qui exige de tenir compte de la multiplicité des facteurs de risque et de leurs effets cumulatifs.

Les recherches qui seront développées dans le Programme s'inscriront en appui à l'élaboration ou à l'ajustement de politiques nationales et européennes et à leurs plans d'action (NEHAP, Politique gouvernementale en matière de bien-être, CEHAPE, le programme de réduction des pesticides à usage agricole et des biocides en Belgique⁷,...).

Dans ce contexte, les recherches porteront sur 2 axes et seront limitées à la compréhension des risques, de leur émergence et de leurs effets cumulatifs sur la santé ainsi qu'au développement de méthodes d'évaluation, de gestion, de régulation et de réduction du risque :

- **Les risques pour la santé liés aux expositions biologiques, chimiques et physiques.** Les problématiques seront abordées selon un axe horizontal et/ou de manière sectorielle. Les recherches se situeront au croisement d'autres dimensions du Programme (transport, énergie, climat, agro-alimentaire, environnement terrestre, aquatique et atmosphère) et permettront une meilleure compréhension des menaces de l'environnement pour la santé humaine. Par exemple, l'impact sur la santé des modes de production et de consommation alimentaires seront abordés en synergie avec le domaine agro-alimentaire du programme (cf. sous-thématiques "allergies et intolérances alimentaires" et "nutrition et novel-foods").
- **Le milieu du travail** étant un environnement spécifique, il offrira des possibilités de mieux cerner certaines relations de cause à effet que ne pourrait offrir un environnement général. Les recherches menées dans ce contexte détermineront avec plus de précision les pressions et les

6 Etat général physique, mental et bien-être social qui ne consiste pas uniquement en l'absence de maladie ou de handicap

7 Décision du Conseil des Ministres du 10 décembre 2004



impacts d'exposition et pourront tirer des conclusions plus fiables et plus rapides pour différents aspects de la problématique, notamment pour le développement de méthodes. Parmi celles-ci, certaines pourront être introduites dans l'étude d'un environnement général, comme par exemple celles relatives à la pollution intérieure des espaces de travail ou au (bio)monitoring des travailleurs exposés à des produits dangereux existants ou nouveaux, à des pesticides/biocides, ...

Le bien-être au travail sera également étudié par le biais de l'approche organisationnelle et notamment avec l'étude des risques psychosociaux, des troubles musculosquelettiques (TMS) et de l'erreur humaine. Les recherches tenteront d'analyser, pour diverses populations données (emplois précaires, femmes et travailleurs âgés notamment), les changements organisationnels et leurs conséquences, les contraintes de l'organisation du travail dans des secteurs particulièrement concernés (services publics, agriculture et PME par ex.), soumis à l'innovation technologique ou contraint aux principes d'une réglementation européenne exigeante, que ce soit en matière de système « qualité », de normalisation ou encore d'évaluation et de gestion du risque chimique.

5. Climat

Les axes de recherche prioritaires à mener tiennent compte notamment des recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts en matière de changements climatiques (IPCC) et de l' "European Council's Working Party on International Environment – Climate Change (WPIE/CC) ", et viennent en appui à l'implémentation de la Convention Climat, du protocole de Kyoto ainsi qu'à la définition des nouveaux objectifs de réduction des émissions post-Kyoto. La recherche sur le changement climatique se fait à différentes échelles géographiques : nationale, européenne et globale avec une attention particulière pour l'Antarctique.

Des recherches sont nécessaires pour :

La compréhension du système climat

- étudier l'évolution et les causes des changements climatiques (origine naturelle versus anthropique)
- mieux comprendre les mécanismes et facteurs influençant le système climat (cycles biogéochimiques, aérosols, ozone stratosphérique, bilan CO₂ des océans...)
- contribuer à l'effort international d'identification des différents "pathways" qui permettent d'atteindre les objectifs de réduction (cf.art 2 UNFCCC)
- élaborer des projections de l'évolution future du climat sur base de modélisations climatiques aux niveaux global et régional
- apporter des éléments scientifiques pour évaluer le niveau du "dangerous interference" (art 2 du UNFCCC).

L'analyse des impacts, de l'adaptation et de la vulnérabilité (en Belgique, en particulier)

- évaluer les impacts des changements climatiques combinés à d'autres facteurs de pression sur les cycles hydrologiques, le niveau des mers, la disponibilité des ressources en eau et leur gestion dans différents secteurs (agriculture, transport, énergie, ...)
- évaluer les risques et les impacts d'événements climatiques extrêmes sur les systèmes écologiques et secteurs socio-économiques vulnérables (y compris la santé)
- évaluer d'un point de vue environnemental et socio-économique les mesures d'adaptation nécessaires à l'anticipation de ces impacts.

L'appui à la préparation et à l'évaluation des mesures d'atténuation des changements climatiques

- évaluer d'un point de vue économique, social, environnemental et juridique les mesures liées :
 - au potentiel de séquestration dans les écosystèmes terrestres et marins



- o à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Belgique (en tenant compte des trois régions belges et de leur interaction, ainsi que des relations avec les pays voisins)
- o à la réduction des émissions de gaz à effet de serre hors des frontières belges dans le cadre des Joint Implementation (JI) et des Clean Development Mechanisms (CDM), ...
- o à l'intégration de la politique climatique dans d'autres domaines en ce, y compris la coopération au développement et le commerce extérieur.

Des études plus sectorielles (telles qu'en énergie, transport...) menées dans le cadre de ces domaines de recherche prioritaires pourront alimenter les outils plus globaux développés ici.

6. Biodiversité

La "biodiversité" ou "diversité biologique" signifie l'ensemble du monde vivant. Outre la diversité des espèces (flore, faune, microorganismes), elle inclut la diversité génétique au sein d'une même espèce et les milieux (terrestres et aquatiques) dans lesquels les espèces vivent. Parce que la biodiversité constitue le support même de la vie sur terre, en offrant nombre de biens et de services (production de nourriture et de fibres, stockage de carbone, cycle de nutriments, résistance au climat, ...), une perte accrue de biodiversité telle qu'observée aujourd'hui constitue l'un des problèmes majeurs auxquels nous devons faire face. L'Europe et ses Etats membres se sont engagés à "enrayer la perte de biodiversité d'ici 2010". Cet objectif ne pourra être atteint sans le concours d'une science fiable et coordonnée.

Dans le cadre du présent programme, le domaine de recherche "biodiversité" visera

- à comprendre **les causes de la perte de biodiversité**: l'impact des espèces envahissantes, de la fragmentation du paysage, des changements climatiques, de la pollution azotée, ... ;
- à analyser l'état et évaluer **les tendances des populations, espèces, habitats et services écologiques** que ces espèces et systèmes procurent ;
- à identifier les **réponses prioritaires en matière de conservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité** et à fournir les outils scientifiques d'évaluation de la faisabilité et de l'efficacité de ces réponses.

Le présent programme adressera la biodiversité *in situ* des écosystèmes marins de la Mer du Nord, de l'Océan Atlantique Nord et de l'Océan Austral ainsi que celle des écosystèmes terrestres et des eaux douces belges. Seront également étudiées dans une perspective d'exploitation et de conservation durable, les ressources biologiques *ex situ* conservées sur notre territoire.

7. Atmosphère, écosystèmes terrestres (y compris eaux douces) et marins

Au sein de ce domaine de recherche l'attention porte sur les 3 compartiments du système Terre – l'atmosphère (la troposphère et la stratosphère), les écosystèmes terrestres (y inclus les écosystèmes d'eaux douces) et les écosystèmes marins – ainsi qu'à leurs interactions.

L'étude de l'atmosphère se fait tant à l'échelle mondiale qu'européenne et locale en support aux politiques de protection de la qualité de l'air : le LRTAP, la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal, la Convention climat (UNFCCC) et le protocole de Kyoto. Ces différents accords nécessitent une mise en oeuvre au niveau belge, qui repose notamment sur une recherche des synergies ou contradictions entre conventions.

L'étude des écosystèmes terrestres porte, en particulier sur notre territoire et comprend la recherche liées aux eaux de surface, aux rives et vallées, et ce, en soutien à l'implémentation de la Directive



européenne cadre sur l'eau.

Les écosystèmes marins étudiés comprennent, entre autres, la mer du Nord et l'Antarctique, où la recherche est d'importance pour la mise en œuvre de conventions et d'accords (inter)nationaux signés par la Belgique (e.a. le Traité Antarctique, le Protocole de Madrid, la loi belge pour la protection du milieu marin, la loi sur l'établissement de la ZEE (zone économique exclusive), la Convention OSPAR).

La recherche au sein de ces trois compartiments se focalise sur **les "drivers" des processus écosystémiques et des problèmes de politique environnementale** tels que les changements d'utilisation du sol (érosion, acidification, appauvrissement des sols...) et les perturbations biologiques et chimiques (eutrophisation, ozone photochimique et aérosols dans la troposphère, effet de serre, amincissement de la couche d'ozone stratosphérique, ...) comme conséquences des activités anthropiques.

Etant donné que, bien souvent ce sont les mêmes activités anthropiques qui sont à la base de ces problèmes et vu les interactions réciproques et les liens entre ces problèmes, il est nécessaire de réaliser une intégration à la fois de la politique et de la recherche.

La recherche tente via **l'étude de processus** (comprendre et quantifier les processus chimiques, biologiques et physiques) et le développement d'outils (systèmes de surveillance de qualité, modèle de simulation,...), de proposer des mesures, des instruments et/ou des recommandations pour la réduction des sources de polluants, la définition de normes, le développement et l'évaluation **de politiques et de mesures de gestion** intégrées. Autant que possible les études seront complétées par des évaluations socio-économiques des résultats.

Pertinence de la recherche Antarctique

L'Antarctique et l'Océan Austral (OA) qui l'entoure sont des régulateurs climatiques : l'OA, en tant que "pompe biologique", peut aider à mitiger les effets de l'émission croissante de CO₂ dans l'atmosphère ; la fonte des calottes glacières et des glaciers suite au réchauffement climatique aura un effet significatif sur la montée du niveau des mers, au niveau global ; les produits chimiques anthropiques au dessus de l'Antarctique détruisent la couche d'ozone protectrice,...

La recherche fournit des informations importantes sur l'évolution du climat, la dynamique de calottes glacières et des glaciers et les processus biogéochimiques dans et entre l'atmosphère et l'OA, informations qui à leur tour mènent à la compréhension et à la modélisation du changement du niveau des mers et du climat.

Par son isolement physique, son environnement vierge et extrême, l'Antarctique forme un écosystème unique, avec des espèces et des populations particulières, qui peut faire office de modèle pour comprendre les processus biologiques globaux (écologiques, physiologiques et biogéographiques). La recherche doit permettre de mieux comprendre la complexité des communautés biotiques sous des conditions extrêmes et apporter des éventuelles applications médicales et industrielles. La recherche sur la biodiversité en Antarctique est la base des mesures proposées pour la protection de l'Antarctique et de l'océan environnant.

Pertinence de la recherche en mer du Nord et dans l'Atlantique Nord

La Mer du Nord est caractérisée par une très forte productivité et des habitats très diversifiés mais est également un écosystème sensible soumis à de fortes pressions due aux activités humaines intenses. Afin de parvenir à une gestion et une exploitation durables de la Mer du Nord il y a un besoin de recherche



qui se focalise sur : l'approfondissement de la connaissance scientifique sur la structure et le fonctionnement de l'écosystème Mer du Nord (y inclus la biodiversité) ainsi que sur les processus qui les sous-tendent, y compris la réponse aux pressions anthropogènes ; et une meilleure compréhension de l'impact socio-économique des activités humaines directes et indirectes sur l'écosystème.

A côté de la partie belge de la mer du Nord et en particulier la région côtière, les régions qui l'influencent directement (le Canal, l'estuaire de l'Escaut) et/ou celles où les effluents de cette partie de la mer du Nord peuvent avoir une influence mesurable (la baie du Sud et le centre de la mer du Nord) méritent également une attention particulière. Le passage entre l'océan et la mer du Nord est également une région importante à étudier.

B. Normalisation dans les domaines de recherche prioritaires

Le Programme encourage l'introduction de propositions traitant de la normalisation au sein des domaines de recherches prioritaires, lorsque cela s'avère pertinent.

La normalisation est un puissant moyen de progrès technique et de développement économique ; elle peut contribuer à la qualité de vie en général en assurant l'amélioration des niveaux de qualité, de sécurité, de fiabilité et d'efficacité. Les normes ont une influence positive sur la société dans son ensemble (les organisations industrielles, les pouvoirs publics et les dirigeants de l'économie, les fournisseurs et les acheteurs de produits et de services et enfin les consommateurs et utilisateurs en général).

Sur le plan économique et social, la normalisation est un instrument d'harmonisation et de facilitation des transactions, un outil de confiance et de diminution des risques ainsi qu'un support de diffusion des innovations.

La normalisation constitue également un élément d'appui essentiel pour l'implémentation des politiques européennes en matière d'environnement. En effet, la gestion des politiques en matière d'environnement (dans les domaines comme le bruit, les déchets, les sols, la biosurveillance, les émissions de polluants, ...) nécessite des normes adéquates pour les tests, les échantillonnages et les analyses. Il est en effet essentiel que la qualité de l'environnement soit mesurée de manière comparable dans le monde entier ; la normalisation internationale s'est donc fixée cette tâche.

Il y a par ailleurs une prise de conscience croissante de l'importance des normes et de la façon dont elles sont conçues. La Commission (DGs Entreprise et Environnement) prépare une communication concernant l'intégration des aspects environnementaux dans la normalisation européenne. Le CEN a pour ambition d'intégrer, de façon horizontale, l'ensemble des aspects environnementaux dans l'ensemble des normes, même si elles sont développées dans un cadre sectoriel. Le but poursuivi est de s'assurer que des barrières inutiles ne soient pas introduites et de minimiser l'impact négatif sur l'environnement.

Les recherches entreprises dans ce contexte doivent répondre aux éléments suivants :

- elles s'inscriront dans le cadre des domaines de recherches prioritaires qui sont proposés dans le Programme ;
- il s'agira de *recherches prénormatives* devant permettre de contribuer à l'élaboration de normes ;
- elles permettront d'identifier les impacts, les problèmes et les lacunes liés à la normalisation dans un contexte de développement durable ;
- elles analyseront le rôle de la normalisation comme instrument d'une politique de développement durable.



C. Interactions entre domaines de recherche prioritaires

L'évaluation des impacts d'une problématique ou du bien-fondé d'une mesure, d'une stratégie ou d'une technologie sur le plan social, économique et environnemental ; la prise en compte de manière optimale de la complexité des problématiques, des réalités de terrain et du contexte institutionnel ; la contribution à une mise en oeuvre adéquate des engagements nationaux et internationaux nécessitent d'appréhender la recherche de manière trans-sectorielle et intégrée.

Le Programme favorisera donc les **interactions entre domaines de recherche** prioritaires, afin de pouvoir répondre à des problématiques partagées et complexes, telles que, à titre d'exemples :

- la *pollution de l'air* (ozone, particules, ...), problématique partagée entre l'énergie ↔ le transport et la mobilité ↔ l'atmosphère, les écosystèmes terrestres et marins ↔ le climat ↔ la santé
- les impacts des *organismes génétiquement modifiés* (OGM), problématique touchant à l'agro-alimentaire ↔ la consommation ↔ la santé ↔ les écosystèmes terrestres ↔ la biodiversité
- *les rapports travail/temps libre* touchant le transport et la mobilité ↔ l'énergie ↔ les écosystèmes terrestres et marins ↔ la biodiversité ↔ la santé
- le *cycle de vie des produits et processus* touchant les écosystèmes terrestres ↔ l'atmosphère ↔ la biodiversité ↔ l'énergie ↔ l'agro-alimentaire ↔ les conditions de travail
- les *énergies renouvelables*, liées aux domaines de l'énergie ↔ l'agriculture ↔ les écosystèmes terrestres et marins ↔ le climat
- la *mondialisation des enjeux* ↔ la production et la consommation ↔ le transport et la mobilité ↔ l'énergie ↔ la santé ↔ la biodiversité ↔ le climat
- la *gestion intégrée des côtes ou des bassins versants* liées aux domaines de l'énergie ↔ l'agriculture ↔ le transport et la mobilité ↔ les écosystèmes terrestres et marins ↔ le climat ↔ la biodiversité ↔ la production et la consommation
- ...

La recherche doit tenir compte (de la complexité) des interactions entre domaines de recherche. Cela constituera une ligne de conduite essentielle à travers l'ensemble du programme (appels à proposition, sélection et gestion de projets, valorisation des résultats de recherche).

Pour ce faire, sont prévus : l'intégration des interactions et des thématiques communes dans les appels adéquats, des *appels communs* entre domaines de recherche prioritaires (p.e. énergie - transport, agro-alimentaire – biodiversité, santé – climat, santé - agro-alimentaire, ...), le "*clustering*" de projets couvrant différents aspects de problématiques partagées et complexes...

D. Volet "Recherches transversales"

Afin de mieux traduire/opérationnaliser le concept du développement durable, au sein et entre les domaines prioritaires, des **recherches transversales et génériques** sont nécessaires et permettent d'aborder **les questions suivantes**:

- le changement des modes de production et de consommation non durables ;
- le rôle des dimensions spatio-temporelles du développement durable ;
- la recherche et l'analyse d'outils en appui à une politique de développement durable, et particulièrement ceux visant à un meilleur équilibre entre les piliers sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.

L'ambition de parvenir à un développement durable passe par la question cruciale de **l'adéquation entre l'homme, les ressources et l'espace**. Cela suppose l'analyse des articulations entre le cadre géographique ou climatique d'une région et l'ensemble des productions économiques, sociales et



culturelles de cette même région et cela demande une approche transversale et peut s'analyser à travers différentes thématiques.

Afin de renforcer la cohérence du programme, les thématiques transversales de recherche seront traitées de préférence en relation avec les 7 domaines de recherches prioritaires, sans exclure les domaines qui pourront également contribuer à une opérationnalisation du concept de développement durable (p.e. construction) .

Dans le cadre de ce volet, les thématiques de recherche seront les suivantes:

- **les dimensions spatiales en rapport avec l'utilisation durable des écosystèmes** qui soulignent l'importance des politiques d'aménagement de l'espace, de l'habitat, d'infrastructures, ... ;
- **les modes de production** tenant compte des impacts économiques, environnementaux et sociaux sur l'ensemble de la chaîne de production;
- **la recherche d'une consommation soutenable** au niveau de l'individu et de la collectivité (bien-être, santé, emploi, qualité de vie, surendettement, redistribution, pollution, déchets, ressources naturelles,...) ;
- **la gestion du temps en rapport avec nos modes de consommation et production** (temps libre, combinaison vie privée - vie professionnelle, flexibilité des entreprises, ...) ;
- **la mondialisation de l'économie** et ses implications notamment en termes de géostratégie, de relations Nord/Sud, d'utilisation des ressources naturelles, de changements climatiques, d'inégalités et de pauvreté ;
- **les mutations de la société** (évolution démographique, (im)migration, etc.) et leurs implications dans une optique de développement durable ;
- **la recherche d'un développement économique** (compétitivité des entreprises, emploi, ...) **compatible avec une gestion durable des ressources humaines et environnementales** (découplage, dématérialisation, croissance qualitative, ...) ;
- **les aspects éthiques liés à un développement durable** notamment en ce qui concerne la responsabilité des différents acteurs, l'accès aux ressources, ... ;
- **les différentes visions du développement durable et leurs implications ;**
- **le rôle des processus de décision** dans la mise en oeuvre d'un développement durable ;
- **la multifonctionnalité des secteurs** primaires, secondaires et tertiaires, comme l'agriculture, l'industrie et les services ;
- elles analyseront le **rôle de la normalisation** comme instrument d'une politique de développement durable ;
- La **gestion des ressources** avec une analyse de la dépendance actuelle face aux ressources épuisables, une analyse des goulots d'étranglement à court, moyen et long terme, l'étude du lien entre l'utilisation des ressources, de l'énergie et de la pollution environnementale et une recherche vers la diminution du "milieugebruiksruimte", de l'empreinte écologique et de la dette écologique.